

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Taux de licences unisport olympiques¹ selon le sexe en %, en 2024

	Équitation	Gymnastique	Sports de Glace	Cyclisme	Football	Tir
Femmes	85	83	87	14	10	11
Hommes	15	17	13	86	90	89
Total	100	100	100	100	100	100

1 : Les fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline. Elles sont qualifiées « d'olympiques » si leur discipline figure au programme des jeux olympiques. Une licence sportive permet d'avoir accès à tout ou partie des activités (notamment les compétitions) organisées par la fédération sportive à laquelle est affilié le club.

Source : D'après « Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques Paris 2024 », Insee Première, n°1992.

Questions :

1. Caractérisez la socialisation primaire. (3 points)
2. À l'aide du document, comparez les pratiques sportives des femmes et des hommes en ce qui concerne l'équitation. (3 points)
3. À l'aide du document, vous montrerez que les préférences des femmes et des hommes en matière de pratiques sportives sont différenciées. (4 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :


(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /



1.1

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'entreprise est un lieu de relations sociales entre différentes parties prenantes.

Document 1 : Les motifs des grèves dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé, en France, de 2010 à 2023 (en %*)

Motifs	2021	2022	2023
Les rémunérations	73	79	43
L'emploi	13	4	6
Les conditions de travail	31	18	18
Le temps de travail	11	8	4
Réforme des retraites	3	9	54

Lecture : 73 % des entreprises indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2021.

(*) Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : « Les grèves en 2023 : une intensification essentiellement portée par la contestation de la réforme des retraites », DARES-résultats, n°6, janvier 2025.

Document 2 :

[L'approche par les] parties prenantes [...] remet en cause la primauté des actionnaires dans la gouvernance. Elle inscrit l'entreprise au cœur d'un ensemble de relations avec des partenaires qui ne sont pas uniquement les [...] actionnaires, mais des acteurs intéressés par les activités et les décisions de l'entreprise. [...] La question de la représentativité et la légitimité des acteurs se pose. Si en France, le droit du travail confère aux syndicats une représentativité pour les salariés, qu'en est-il des ONG¹ et des diverses associations ? [...]

En termes de gouvernance, face aux attentes contradictoires des parties prenantes, les dirigeants voient leur latitude managériale augmenter en application du vieil adage « diviser pour régner » ; cette crainte est très souvent exprimée par les représentants syndicaux qui ressentent, dans la concertation prônée avec les parties prenantes [...], une dilution du dialogue social traditionnel, et constatent que le concept de parties prenantes tend à se substituer à celui de « partenaires sociaux ».

Source : Michel CAPRON, Françoise QUAIRE-LANOIZELEE, *La responsabilité sociale de l'entreprise*, 2016.

1 : ONG : Organisations Non Gouvernementales : structure d'intérêt public et à but non lucratif, dont la forme juridique est généralement, selon les pays, une association à but non lucratif ou une fondation à but non lucratif, qui ne relève ni de l'État ni d'institutions internationales.